



Embauche en cours de mois de Février 2019

Par **MDWX**, le **16/03/2019** à **22:56**

Bonjour,

Ayant été embauché au courant du mois de Février (lundi 04 exactement), mon employeur m'a compté pour 133 heures de présence mais déduit 2 jours et demie d'absence (soit 18,67) en se basant sur une base de 151,67 (au lieu de 140h si calcul au réel)

voici sa formule: $(X \text{ (salaire brut)} / 151,67) \times Y \text{ (taux horaire réellement effectuée soit 133h)}$

Voici la formule qui selon moi devrait être appliquée: $(X \text{ salaire brut}) / 140h \times Y \text{ (taux horaire réellement effectuée soit 133h)}$

Ce qui dans mon cas fait un manque à gagner de plus de 200 euros

Il a fait vérifier son calcul par son cabinet comptable et il maintient que son calcul est bon

Pouvez vous me confirmer laquelle des deux formules est valide dans le contexte d'une embauche en cours de mois ?

Merci